SYNDICAT
D'ETUDES ET DE REALISATIONS
POUR LE TRAITEMENT
INTERCOMMUNAL DES DECHETS
(S.E.R.T.R.I.D.)

1.04

Budget Supplémentaire 2001

Réunion du Comité Syndical

du mercredi 07 novembre 2001

RAPPORT
Présenté par M. Emile GEHANT
Président

Le projet de Budget Supplémentaire (B.S.) 2001 qui vous est présenté a pour objet :

- d'intégrer dans le budget 2001, les résultats de gestion et les reports de dépenses et de recettes tels qu'ils figurent au Compte Administratif 2000,

- d'ajuster certaines prévisions du Budget Primitif 2001,

- d'inscrire des crédits nouveaux.

A l'occasion du Comité Syndical du 27 juin 2001, lors de l'approbation du Compte Administratif 2000, le Comité Syndical a constaté :

- un résultat à la section de fonctionnement de (-) 14.584,65 F,

- un résultat à la section d'investissement de (-) 121.830.375,78 F,

- des crédits de dépenses d'investissement ouverts et non consommés à hauteur de : 133.240.000,00 F,

- des crédits de recettes d'investissements ouverts et non consommées à hauteur de : 256.527.000,00 F,

compte tenu des déficits constatés, il n'avait pas procédé à une affection de résultat.

Le Comité Syndical avait pris acte, en fonctionnement, des difficultés pour arrêter le partage, entre les entreprises, de la police d'assurance « Tous Risques Chantiers (T.R.C.) » souscrite par le S.E.R.T.R.I.D. et, par conséquent, de l'impossibilité de recouvrer les montants dus par les titulaires des différents marchés.

En investissement, le Comité Syndical avait constaté l'existence d'un excédent de 123.287.000 F, des reports de recettes sur les reports de dépenses, couvrant le déficit d'exécution de l'exercice 2000 et gagé par la convention conclue avec le groupement Dexia Crédit Local de France / Caisse d'Epargne de Franche Comté / Caisse Nationale des Caisses d'Epargne et de Prévoyance.

1/ Reprise des résultats

Il est proposé au Comité Syndical de reprendre les résultats de clôture de l'exercice 2000 ainsi que les crédits d'investissements non consommés (reports).

2/ Ajustement des crédits du budget primitif

Le budget primitif a été élaboré sur l'hypothèse d'une phase d'essai de quatre mois assurée par la présence de 5 agents et un apport de déchets de la C.A.B. et du S.I.V.O.M. de 10.000 tonnes. Les faits contredisent, en partie, cette hypothèse et les crédits inscrits, tant en dépenses qu'en recettes, ne seront que très partiellement réalisés. Toutefois, il vous est proposé de les maintenir au budget et, conformément aux dispositions de l'instruction comptable M14, d'abandonner les crédits disponibles à la clôture de l'exercice 2001.

Par contre, certaines conventions avec les entreprises titulaires des marchés, pour la prise en charge de la quote-part de la prime T.R.C. leur revenant, ont pu être finalisées : aussi est-il proposé d'inscrire une recette de 660.000 F.

Par ailleurs, la modification de la composition du Bureau entraîne des frais supplémentaires ; il est proposé d'inscrire une provision de 50.000 F pour les couvrir.

3/ Equilibre du budget supplémentaire

Section d'investissement

	Dépenses	Recettes
Déficit de clôture	121.830.375,78 F	
Reports	133.240.000,00 F	256.527.000,00 F
Réduction d'emprunts		(-) 1.456.624,22 F
Totaux	**255.070.375,78 F**	**255.070.375,78 F**

Il est proposé au Comité Syndical de réduire le recours à l'emprunt de 1.456.624,22 F.

Section de Fonctionnement

	Dépenses	Recettes
Déficit de clôture	14.584,65 F	
Prime T.R.C.		660.000,00 F
Composition du Bureau	50.000,00 F	
Dépenses imprévues	595.415,35 F	
Totaux	**660.000,00 F**	**660.000,00 F**

Il est proposé au Comité Syndical d'augmenter la provision pour dépenses imprévues de 595.415,35 F et de la porter ainsi à 995.415,35 F. A cet égard, il est rappelé que ce crédit ne peut être utilisé sans une affectation préalable du Comité Syndical.

Il est demandé au Comité Syndical de bien vouloir statuer sur le projet de budget supplémentaire annexé au présent rapport.

- - - - - - - -

Monsieur le Président présente le Budget Supplémentaire de l'exercice 2001 qui appelle peu de commentaires de la part des délégués.

Par ailleurs, il indique que compte tenu des incertitudes concernant la marche de l'usine de BOUROGNE il est nécessaire de :

- faire démarrer l'incinération le plus rapidement possible, avec un tonnage important,

- voter le budget 2002 le plus tard possible pour avoir un meilleur recul.

Le Comité Syndical après avoir entendu les explications de M. le Président et des services, à l'UNANIMITE :

- **APPROUVE** et **ADOPTE** le Budget Supplémentaire pour l'exercice 2002.

Ainsi délibéré à l'Hôtel de la Communauté de l'Agglomération Belfortaine le mercredi 07 novembre 2001, ladite délibération ayant été affichée, par extrait, le 14 novembre 2001, conformément au C.G.C.T.

Pour extrait conforme,
Le Président du S.E.R.T.R.I.D.

Emile GEHANT

PREFECTURE
15 NOV. 2001
du TERRITOIRE de BELFORT